## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

## CONFIRMATION DE VOTRE RÉSERVATION

Votre réservation est confirmée dès validation de votre empreinte bancaire dans le logiciel.

Avant cela, votre groupe est en option et nous continuons de considérer les nouvelles demandes de groupes sur le même créneau.

Vos choix de menus sont attendus dans un délai maximum de 5 j avant l'évènement. Sans cette information, nous serons contraint de réaliser les choix à votre place.

N'ayez crainte, nous sommes tout aussi gourmands que vous!

## ANNULATION ET AJUSTEMENT DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

Votre réservation est confirmée dès validation de votre empreinte bancaire dans le logiciel.

Avant cela, votre groupe est en option et nous continuons de considérer les nouvelles demandes de groupes sur le même créneau.

Vos choix de menus sont attendus dans un délai maximum de 5j avant l'évènement. Sans cette information, nous serons contraint de réaliser les choix à votre place.

N'ayez crainte, nous sommes tout aussi gourmands que vous !

En cas d'annulation à moins de 5 jours : 50% de la prestation est dû, mais selon la date nous proposons de repositionner celui-ci sur la date de report de l'évènement

En cas d'annulation à moins de 72h vous êtes redevable du solde de paiement pour l'évènement.

Des ajustements du nombre de personnes à la hausse sont possibles jusqu'à 24h avant l'évènement, selon la configuration des lieux.

En cas de réduction du nombre de personnes dans les 72h, nos commandes étant déja effectuées nous ne sommes plus en mesure d'ajuster le devis à la baisse.

## MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement est dû le jour de l'événement, sur place, par tous les moyens de paiements autorisés dans le lieu.

Si vous êtes une entreprise, un paiement du solde sur facture est autorisé par notre responsable groupe au cas par cas.

Nous vous remercions de préciser ce souhait lors del'organisation de l'évènement.

Nos équipes sur place ne sont pas en mesure de prendre la décision d'autoriser un paiement sur facture s'ils n'ont pas l'aurotisation de le faire

Ainsi, un petot formuaire de demande de paiement sur facture est à faire valider en amont.

Les périodes Juin-Juillet et Décembre possèdent des conditions particulières compte tenu de fortes demandes. Tout comme la présence d'un grand évènement au parc des expositions de la porte de Versailles peut modifier ces modalités

En validant votre réservation vous reconnaissez avoir pris connaissance de nos conditions générales de ventes